



DELIBERATION N° 2

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, G.MOSCHETTI, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à C.ORDONNES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCOQ), M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS-SANTOS), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), C.DUFOUR (pouvoir à L.DARRIBEROUGE),

Secrétaire de séance : L.DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget primitif du 14 avril 2015, la décision modificative n° 1 du 16 juin 2015, et qu'il convient aujourd'hui, en cette fin d'exercice 2015, de procéder une dernière fois à des ajustements budgétaires, faisant suite à :

Des prises de décisions comme :

- le remplacement d'agents en maladie par du personnel remplaçant mais dépense qui est compensée en recette par le remboursement des rémunérations de ces agents en maladie par l'assurance du personnel (20 000 €),
- la réactualisation des Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée scolaire 2015/2016 (340 €),
- l'intégration dans le patrimoine de la Commune de la propriété PAQUIN (15-17 chemin du Pont Neuf) suite à la fin du portage foncier auprès de l'EPFL (370 088 €),

. Des régularisations demandées par la Trésorerie d'Anglet comme :

- l'amortissement de la résiliation du bail de la Terrasse (34 000 €),
- le réajustement d'une échéance en capital d'un portage foncier de l'EPFL (4 €)

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Objet :  
Décision  
modificative  
n° 2

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) - 01 : Emprunts en euros	-4,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de fonctionnement	- 34 000,00
2138 (041) - 01 : Autres constructions	370 088,00	27638 (041) - 01 : Autres établissements publics	370 088,00
27638 (27) - 70 : Autres établissements publics	4,00	28088 (040) - 01 : Autres immobilisations	34 000,00
<b>Total dépenses investis</b>	<b>370 088,00</b>	<b>Total recettes invest</b>	<b>370 088,00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
28088 (040) - 01 : Autres immobilisations incorporelles	-34 000,00	6419 (013) - 020 : Remboursement sur rémunérations du personnel	20 000,00
64131 (012) - 020 : Rémunération non titulaires	20 000,00		
6531 (65) - 021 : Indemnités élus	-340,00		
6574 (65) -20 : Subv fonct aux asso et autre	340,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amortissements des immobilisations	34 000,00		
<b>Total dépenses fonction.</b>	<b>20 000,00</b>	<b>Total recettes fonct.</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>390 088,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>390 088,00</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . Approuve la décision modificative n° 2
- . Décide de modifier les crédits ouverts au budget 2015 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau le 16 décembre 2015  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2015